ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1971 — No 35

PROBLÈMES POSÉS PAR LA DISPARITION DU SANGLIER (Sus scrofa)

Proposition de quelques remèdes

THESE

POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(DIPLOME D'ÉTAT)

Présentée et soutenue publiquement en mai 1971

DEVANT

L'UNIVERSITÉ PAUL-SABATIER DE TOULOUSE

PAR

MONFRAIX Jean-Marie, Amans

Né le 3 novembre 1945 à Rodez (Aveyron)

Jury :

Président M. SOREL, Professeur à l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

Assesseurs M. TOURNUT, Professeur à l'École Nat. Vétérinaire de Toulouse

M. VAN HAVERBEKE, Prof. à l'École Nat. Vétérinaire de Toulouse

TOULOUSE

IMPRIMERIE DU VIGUIER

6, rue Ninau, 6

1971

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41536510_0078

PROBLÈMES POSÉS PAR LA DISPARITION DU SANGLIER (Sus scrofa)

Proposition de quelques remèdes

ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1971 — No 35

PROBLÈMES POSÉS PAR LA DISPARITION DU SANGLIER (Sus scrofa)

Proposition de quelques remèdes

THESE

POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE
(DIPLOME D'ÉTAT)

Présentée et soutenue publiquement en mai 1971

DEVANT

L'UNIVERSITÉ PAUL-SABATIER DE TOULOUSE

PAR

MONFRAIX Jean-Marie, Amans
Né le 3 novembre 1945 à Rodez (Aveyron)

Jury :

Président M. SOREL, Professeur à l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

Assesseurs M. TOURNUT, Professeur à l'École Nat. Vétérinaire de Toulouse
M. VAN HAVERBEKE, Prof. à l'École Nat. Vétérinaire de Toulouse

TOULOUSE
IMPRIMERIE DU VIGUIER
6, rue Ninau, 6
—
1971

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Directeur ..... M. FLORIO
Directeurs Honoraires .. MM. PONS
DARRASPEN

Professeur Honoraire : M. LOMBARD

PERSONNEL ENSEIGNANT

Chaire de Pharmacie et Toxicologie :
Professeur titulaire ..... M. GODFRAIN
Maître-Assistant ..... Mme BURGAT-SACAZE
Pharmacie et Toxicologie

Chaire de Physique et Chimie Biologiques et Médicales :
Professeur titulaire ..... M. RICO
Maître-Assistant Agrégé .. M. LORGUE
Physique biologique et médicale
Chimie biologique et médicale

Chaire d'Anatomie des Animaux Domestiques :
Professeur titulaire ..... M. PAVAUX
Anatomie descriptive - Extérieur
Anatomie appliquée - Tératologie

Chaire de Physiologie et Thérapeutique :
Professeur titulaire ..... M. RUCKEBUSCH
Maître-Assistant Agrégé .. M. FARGEAS
Physiologie - Thérapeutique et Pharmacodynamie

Chaire d'Histologie - Anatomie Pathologique :
Professeur titulaire ..... M. VAN HAVERBEKE
Maître de Conférences, non chef de Service, Prof. sans Chaire ..... M. CABANIE
Histologie - Embryologie - Anatomie Pathologique

Chaire d'Hygiène et Industrie des Aliments d'origine animale :
Professeur titulaire ..... M. LABIE
Maître-Assistant ..... M. EECKHOUTTE
Hygiène, Inspection, Contrôle et Technologie des denrées alimentaires d'origine animale

Chaire de Parasitologie et Maladies Parasitaires :
Professeur titulaire ..... M. BRIZARD
Maître-Assistant ..... M. DORCHIES
Zoologie appliquée - Parasitologie externe
Parasitologie interne - Clinique

Chaire de Sémiologie et Pathologie Médicale des Equidés et Carnivores :
Professeur titulaire ..... M. FLORIO
Maître de Conférences, non Chef de Service, Prof. sans Chaire ..... M. LESCURE
Maître-Assistant ..... M. GUELFI
Sémiologie et Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores - Législation Vétérinaire et Déontologie Clinique

Chaire de Pathologie Médicale du Bétail et des animaux de basse-cour :
Professeur titulaire ..... M. TOURNUT
Maître de Conférences, non chef de Service, Prof. sans Chaire ..... M. ESPINASSE
Sémiologie et Pathologie médicale du bétail et des animaux de basse-cour - Clinique
Clinique ambulatoire

Chaire de Pathologie Chirurgicale :
Professeur titulaire ..... N.
Maître de Conférences, Chef de Service ..... M. CAZIEUX
Propédeutique et Sémiologie chirurgicale
Technique chirurgicale - Pathologie chirurgicale
Podologie - Clinique

Chaire de Pathologie de la Reproduction :
Professeur titulaire ..... M. BERTHELON
Maître de Conférences, non Chef de Service, Prof. sans chaire ..... M. ROYAL
Sémiologie et propédeutique
Pathologie de la Reproduction
Obstétrique - Clinique

Chaire de Maladies Contagieuses - Zoonoses - Législation Sanitaire :
Professeur titulaire ..... M. SAURAT
Maître-Assistant ..... M. CHANTAL
Maladies Contagieuses - Zoonoses
Législation Sanitaire

Chaire de Pathologie Générale - Microbiologie - Immunologie :
Professeur titulaire ..... M. LAUTIE
Microbiologie - Immunologie
Pathologie Générale

Chaire de Zootechnie et Economie Rurale :
Professeur titulaire ..... M. QUEINNEC
Maître-Assistant ..... M. DARRE
Ethnologie - Génétique appliquée - Hygiène Générale
Zootechnie - Elevage - Economie Générale et des productions animales

Chaire d'Alimentation :
Professeur titulaire ..... M. FALIU
Maître-Assistant Agrégé .. M. GRIESS
Botanique appliquée et Bromatologie
Agronomie - Alimentation

COURS COMPLEMENTAIRES
CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Antibiothérapie des Maladies infectieuses ..... M. MONNIER
Aspect médical des Zoonoses ..... M. ARMENGAUD
Energétique ..... M. LABOUCHE
Initiation à l'informatique biomédicale ..... M. FERNET
Agronomie ..... M. COMBRET
Métabolismes ..... M. RAYNAUD

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibération de la Faculté, en date du 10 mai 1891 et du Conseil de l'Ecole, en date du 13 juin 1924)

UNIV. LEIDEN

A MES PARENTS

En humble témoignage de ma profonde affection.

A MA FIANCÉE

En gage de mon amour.

A TOUTE MA FAMILLE

A TOUS MES AMIS

A TOUS LES VRAIS CHASSEURS

Pour qui l'amour de la nature passe avant le désir de tuer.

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE :

A MONSIEUR LE PROFESSEUR SOREL

de l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

Qui nous a fait le grand honneur d'accepter
la présidence de notre jury de thèse.

A NOTRE JURY DE THÈSE :

A MONSIEUR LE PROFESSEUR TOURNUT

de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse.

En témoignag de notre vive gratitude pour l'honneur qu'il nous a fait en acceptant notre sujet de thèse.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR VAN HAVERBECKE

Qui a bien voulu accepter de faire partie de notre jury de thèse.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR ESPINASSE

En témoignage de notre gratitude pour l'aide qu'il nous a apportée dans ce travail.

A MESSIEURS PORTAL ET LEDEUX

Qui ont guidé mes premiers pas dans la pratique de l'art vétérinaire.

Avec mon affectueuse reconnaissance.

PLAN DE L'ÉTUDE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE - *Sus scrofa.*

— Classification.
— Morphologie.
— Mœurs.
— Reproduction.
— Traces et allures.

DEUXIÈME PARTIE - *Des causes de la diminution du cheptel sanglier.*

— Diminution du cheptel dans un cantonnement.
— Diminution quant à l'espèce.

TROISIÈME PARTIE - *Des remèdes.*

— La charte de Saint-Germain.
— Les textes actuels.
— Aménagements pour sangliers.
  1° Les couverts à sangliers.
  2° Plantations utiles aux sangliers.
  3° Affouragement des sangliers en hiver.
— Elevage proprement dit du sanglier.
  1° Considérations générales : Problèmes.
    a) La pureté de race.
    b) Nourriture.
    c) Hygiène.
  2° Elevage en grand parc.
    a) Un exemple.
    b) Considérations générales sur les grands parcs.

— Reproduction.
— Alimentation.
— Soins et maladies.
— Cohabitation avec les autres animaux.
— Dangers extérieurs.

3° Elevage en petit enclos.

CONCLUSION

LEXIQUE

INTRODUCTION

Devant l'inquiétante diminution du cheptel sanglier en France, il est grand temps de s'intéresser, de façon active, aux problèmes posés par le sanglier et son élevage.

En effet, la passion qu'éveille le « pachyderme » chez les uns (les chasseurs), l'hostilité ancestrale qu'il suscite chez les autres (les cultivateurs) aboutissent au même résultat : un abaissement sensible du cheptel naturel qu'un repeuplement rationnel ne vient pas compenser.

A ajouter à cette destruction directe et parfois abusive, une mortalité importante chez les marcassins à l'état sauvage très sensibles à certaines maladies.

Sans oublier non plus l'action des insecticides et autres produits chimiques utilisés dans les champs et dont les traces sont décelées jusqu'au cœur même des forêts.

Cette diminution du cheptel correspond, d'autre part, à une augmentation du nombre de chasseurs. Les progrès constants de la démocratisation de la chasse française et le développement des loisirs ne pourront qu'intensifier « la demande de sanglier ».

De nombreux forestiers et propriétaires de chasses se sont inquiétés très tôt de cet état de fait et, ne pouvant pas toujours repeupler en bêtes importées d'Europe Centrale — tarifs très élevés et importations irrégulières — ont donc tenté de faire avec les méthodes les plus diverses, l'élevage du sanglier.

Il n'en reste pas moins que cet élevage est une affaire

délicate, et ne s'improvise pas. Se faisant parfois l'écho de ces essais, la presse fut la cause de multiples échecs parce que n'appuyant ses données que sur des expériences fragmentaires et même souvent bien romancées. Devant ce besoin de normalisation de l'élevage du sanglier, une initiative intéressante prit forme : le G.N.E.S., groupement d'intérêt économique régi comme tel, par l'ordonnance du 2 septembre 1967.

Enfin, certains chasseurs de grand gibier posèrent les bases pour une exploitation rationnelle du cheptel et le maintien de l'espèce. Ainsi, il est intéressant d'analyser aujourd'hui les causes de la diminution du peuplement et les remèdes que l'on peut y apporter.

PREMIÈRE PARTIE

SUS SCROFA

A. Classification

Le sanglier — Sus scrofa — appartient à la famille des Suidés qui est encore répandue depuis l'Europe Occidentale jusqu'en Asie.

B. Morphologie

La taille de l'adulte dépasse parfois 0,90 m au garrot avec une longueur totale de 1.60 m. La queue varie de 0.10 m à 0.70 m. La laie la porte basse alors que chez le mâle elle est portée droite ou incurvée vers le haut et se termine par un petit panache.

Son poids atteint en France 150 kg. Un spécimen, tué en décembre 1970, dans le Puy-de-Dôme, atteignait le poids de 175 kg et certains sujets d'Iran dépassent le poids de 280 kg.

Le poids et la taille du sanglier varient en fonction de la nature du sol, et par suite de la nourriture.

Une étude de M. André Chaigneau nous donne les moyennes suivantes :

AGE	POIDS	LONGUEUR	HAUTEUR
Marcassin. .	15 à 30 kg	0,60 m	0,38 m
1 an.	40 à 50 kg	0,99 m	0,62 m
2 ans.	50 à 60 kg	1,20 m	0,70 m
3 ans.	60 à 80 kg	1,30 m	0,77 m
4 ans.	80 à 90 kg	1,50 m	0,82 m
Vieux.	+ de 110 kg	+ de 1,65 m	+ de 0,90 m

La longueur étant prise du boutoir à l'extrémité de la queue.

La hauteur étant la hauteur au garrot.

Ces données sont absolument théoriques et varient dans une large mesure avec la nature du sol.

Sa couleur est variable, allant du brun foncé à un gris plus ou moins argenté ou au jaune paille. Ce sont les animaux bruns, tendant parfois sur le noir, qui sont de beaucoup les plus nombreux. Le pelage d'été est plus court et plus clair que celui d'hiver; il apparaît en mai pour être remplacé, dès le mois d'octobre, par la bourre d'hiver, au milieu de laquelle émergent des soies épaisses.

Les sens du sanglier sont très développés : son ouïe et son odorat apparaissent bien les meilleurs. A la moindre alerte, il braque ses oreilles ou « écoutes » dans la direction du bruit et remue son nez, ou « boutoir » dont la sensibilité olfactive est très grande. Ses yeux très petits, à l'image de son congénère domestique, ne semblent pas atteindre la même perfection.

Sa denture est bien spécifique de l'espèce. La formule dentaire est complète. Morphologiquement, incisives et molaires n'offrent rien de particulier : ce sont celles d'omnivores.

Les quatre canines méritent, au contraire, quelque attention :

— Les deux inférieures sont les défenses;

— Les deux supérieures sont les grés.

D'après M. X. Le Lorrain (in *Connaissance et Pratique de la Chasse*), les grés ne sont pas des dents mais des organes sexuels secondaires comme les bois chez les cervidés; ils n'ont pas de racines et contiennent une matière médullaire gélatineuse.

Ces canines apparaissent dès la naissance; elles se

recourbent très vite en arrière comme des cimeterres. Dès ce moment, à chaque mouvement du maxillaire inférieur, la surface postérieure de la défense vient frotter sur la surface antérieure du grés, qui fait alors office d'une meule à aiguiser à effets quasi permanents. La défense constitue déjà un instrument puissants : pointe acérée et bords transchants comme un rasoir.

Avec l'âge (et en général vers la troisième année), l'inclinaison de la défense vers l'arrière s'accentue suffisamment pour que sa croissance ne soit plus gênée par l'usure du grés: sa pointe dépasse celle du grés; sa courbure s'accentue vers l'arrière, vers les yeux ou mirettes; le sanglier est miré.

Les laies sont, en général, moins fortement armées. Armes dont le sanglier se sert avec force et adresse, soit la gueule fermée, à la manière d'une forte lance, soit la gueule ouverte, puis refermée, à la manière d'une cisaille. Les défenses sont aussi des instruments aratoires, des outils de recherche dans le sol :

Leur rôle comme « couteaux de cuisine » qu'à mis en lumière le Dr Oberthur, n'est pas non plus négligeable lorsque l'on sait de quelle manière un sanglier dépouille un chevreuil ou un lièvre.

C. Mœurs

Les sangliers sont sociables et vivent par bandes ou compagnies comprenant des femelles et des jeunes. Une vieille laie leur sert de guide. Seuls, les vieux mâles vivent à l'écart et ont reçu, à cause de cela, le qualificatif de solitaires.

Le sanglier fait ses mangeures la nuit. D'un éclectisme alimentaire total, il lui faut la quantité et la qualité; sa goinfrerie l'entraîne à bien des excès. En été dans les champs de céréales et en automne dans les pièces de pommes de terre, de betteraves ou de maïs. Ils lui valent

d'être une « bête fauve » dans le sens juridique du mot.

En dehors de ce régime d'exception, il ne dédaigne pas pour autant les racines et les vers blancs, même les vers de terre, qu'il se procure par un labourage inharmonieux du sol des prairies ou des forêts. Ce sont des « boutis » si la terre a été seulement remuée par places discontinues: ce sont des « vermillis » si le sol a été parcouru par des sillons prolongés.

Il aime les fruits des arbres des forêts : faines, châtaignes et surtout glands, qui lui donnent sa pleine « porchaison », signe de force et d'embonpoint.

Il complète souvent cette nourriture par des aliments azotés : mulots de toutes sortes, lapins, faisandeaux, jeunes faons, ou même animaux morts.

Rentré de ses agapes nocturnes peu avant le jour, le sanglier rejoint sa bauge, où il demeurera toute la journée s'il n'y est pas dérangé. Les « animaux de compagnie » se remettent simplement dans un fourré, dans les fougères, de grandes bruyères, ou dans des marais et des queues d'étangs. Les vieux mâles choisissent, en été, des lieux peu couverts; en hiver, au contraire, sa bauge sera plus confortable; toujours creusée et bien battue, elle sera au milieu d'un grand roncier, sous des cépées compactes, de préférence au milieu d'un versant à exposition chaude. C'est seulement au moment du rut que le sanglier abandonne ses habitudes de vie nocturne et il n'est pas rare de le rencontrer sur pied en plein jour, même dans les forêts les plus tranquilles.

Par ses besoins de quiétude et de nourriture, le sanglier est un animal de forêts, de très grandes forêts; il s'y cantonne à sa guise, selon les saisons : en été, il choisit les bordures de plaine et la proximité des étangs; en hiver, les fourrés épais, les ravins encaissés près des points d'eau, et les pentes favorablement orientées.

On assiste souvent, de la part des sangliers, à des

déplacements ou boutées que rien ne justifie en apparence. Plusieurs compagnies se groupent en bandes qui franchissent des centaines de kilomètres en allant de l'Est vers l'Ouest. Rien ne les arrête dans ces migrations. Elles franchissent de grands fleuves comme le Rhin et se jettent parfois à la mer où elles s'enlisent si le fond est vaseux. Rappelons ici les exodes d'écureuils et de lemmings. Une « fièvre d'immigration » saisit tous ces animaux à des dates périodiques qui précèdent, chose curieuse, les grandes invasions humaines et les guerres.

D. Reproduction

Le rut du sanglier commence quelquefois dans la dernière quinzaine de novembre et dure jusqu'au mois de janvier, mais le plus ordinairement, il a lieu dans le mois de décembre.

Il n'y a guère que les races batardes (provenant de croisement avec des cochons domestiques) qui entrent en chaleur un peu plus tôt et qui, quoique rarement, éprouvent le sentiment deux fois par an. Cependant, l'abondance de nourriture, glands et faines surtout, avance la chaleur de la laie qui, en ce cas, fait parfois deux portées en un an et augmente la fécondité. Dès que les vieux sangliers se sentent aiguillonnés par le besoin de la reproduction, ils recherchent les troupes où se trouvent les laies; ils attaquent les jeunes mâles qui font partie de la troupe et les blessent souvent gravement. Il n'est pas rare de trouver, à l'issue de ces duels, des sujets portant sur le corps des estafilades profondes et, parfois, implantés dans la chair, des fragments de défenses de leurs adversaires.

Il n'est pas rare non plus, à cette époque, de voir de vieux solitaires s'accoupler avec une certaine audace et, à défaut de laies, avec des truies domestiques qui se trouvent en glandées dans les forêts.

Après les chaleurs, une fois satisfaits, les vieux sangliers regagnent leur cantonnement. Quant aux laies, elles se réunissent de nouveau en troupes avec les jeunes sangliers et y demeurent jusqu'au moment de mettre bas, ce qui a lieu quatre mois après. Alors, chaque laie se sépare de la troupe, recherche un fourré épais dans un lieu tranquille, y pratique une fosse peu profonde qu'elle garnit de mousse et d'herbes sèches.

Elle y dépose, en mars ou en avril, de quatre à dix marcassins, quelquefois de dix à quinze (on a pu remarquer que le plus souvent les laies pleines l'étaient d'un nombre impair d'embryons), surtout après la première portée qui est toujours la moins nombreuse.

Les jeunes marcassins restent plusieurs jours sans sortir et leur croissance rapide leur permet de suivre rapidement leur mère. Au bout de quinze jours, ils commencent à brouter sans cesser de têter. Dès qu'ils sont sevrés, la laie rejoint la troupe qu'elle a quittée et que les « tiers ans » viennent d'abandonner pour vivre seuls ou en compagnie de ragots ou de « quartaniers », constituant alors les « troupes de grosses bêtes ».

Le marcassin naît sur sa fosse de mousse, les yeux ouverts et a déjà huit dents, dont les quatre canines. Il se tient sur ses pattes au bout de quelques heures, grognant à tout moment comme un jeune cochon de lait. Dans sa livrée, l'or et le roux dominent en cinq raies parallèles allant de la tête à la queue. Son poil, rare et brillant à la naissance, s'allonge et va devenir plus roux; à six mois, son pelage sera entièrement roux, sa denture sera complète : on l'appelle « bête rousse ».

A un an, le poil, qui a encore épaissi et allongé, vire au brun ou au noir; c'est la bête noire ou bête de compagnie. Les défenses commencent alors à être visibles chez le mâle.

A deux ans, la bête noire devient ragot ou laie ragotée,

et se sépare déjà des compagnies familiales pour vivre seule ou avec d'autres sangliers d'âges divers. L'animal a pris sa teinte définitive; sa vitesse est remarquable — les ragots sont souvent les animaux les plus durs à prendre. A l'expiration de sa troisième année, le mâle, qui est « miré », prend le nom de « tiers ans »; puis il devient quartanier et enfin solitaire.

E. La trace et les allures

Baudrillart (in *La Chasse*), qu'il faut encore consulter en l'espèce, s'attachait, non sans raison, à distinguer les connaissances relatives à la trace du sanglier de celles qui concernent la trace du Porc domestique.

« Le porc ne met point, comme le sanglier, la trace de derrière dans celle de devant; ses pinces sont plus rondes et plus écartées, les côtés plus usés, et ses gardes touchent à peine la terre. Le porc appuie plus du talon que de la pince tandis que le sanglier appuie davantage de la pince que du talon. »

Le problème réside quant à la différenciation entre sanglier, suivant leur sexe et leur âge.

Voici les caractères qui les distinguent :

— La trace chez le jeune sanglier (bête de compagnie), est beaucoup plus grande pour le pied de devant que pour le pied de derrière; le talon est large; les pinces sont très rondes, les gardes donnent toujours en terre, les côtés plus usés; il pose le pied de derrière dans la trace de celui de devant, mais un peu à côté et en dehors de celle-ci; à cause de ses « suites » (testicules) qui commencent à prendre du volume et l'obligent à marcher les cuisses plus ouvertes que la laie, qui met également sa trace de derrière dans celle de devant;

— La laie a une égalité de traces pour ses deux pieds, les pinces aiguës ou pointues; le talon est peu large et

les côtés sont tranchants; elle est haut jambée et marque de ce fait rarement la terre de ses gardes;

— Chez les mâles, au fur et à mesure qu'ils vieillissent, les pinces s'arrondissent, la sole et le talon s'élargissent, les côtés deviennent moins tranchants, les éponges s'ouvrent progressivement au niveau de la sole, les gardes s'élargissent et se rapprochent du talon, marquant plus fréquemment et plus profondément en terre;

— Chez les quartaniers, où tous ces caractères sont particulièrement accusés, on remarque par « beau-revoir » (sol mou) des rides entre les gardes et le talon;

— Les vieux sangliers, sangliers mirés sont très bas jambés;

— Enfin, certains ont une pince beaucoup plus longue que l'autre et recourbée; ce sont les pieds pigaches, qui donnent aux veneurs toute facilité dans le change.

Si nous avons insisté longuement sur les traces et les allures du sanglier, c'est dans le but de réaliser une pré-sélection qui permettra d'obtenir les géniteurs nécessaires à l'élevage. Ces notions sont indispensables lorsque l'on veut obtenir le reclassement d'un cheptel.

Deuxième partie

DES CAUSES DE LA DIMINUTION DU CHEPTEL SANGLIER

La diminution du cheptel sanglier doit s'entendre de deux façons différentes :

1° La diminution du cheptel dans un cantonnement;

2° La diminution de l'espèce sanglier.

Le décantonnement des sangliers en lui-même n'est pas pour surprendre puisqu'il s'agit d'un éternel nomade. Un adage bien connu le constate : « Le sanglier n'est qu'un hôte. » Quoi qu'il en soit, ces variations de population au sein d'un territoire, empêchent d'effectuer un recensement nécessaire à l'établissement d'un plan de tir qui, nous le verrons plus loin, est indispensable à l'heure actuelle.

Ces déplacements de populaton tiennent sans doute à l'instinct nomade du sanglier mais ils sont aussi le fait de pressions réalisées par le milieu extérieur.

Nous passerons sous silence les phénomènes inexpliqués amenant les sangliers à émigrer de l'Est vers l'Ouest, boutées concomittantes des grandes invasions humaines venant de l'Orient.

Les deux causes principales, quant à la migration du sanglier sont :

— Le recul des espaces boisés devant les nouvelles méthodes de culture;

— L'appétit insatiable du sanglier.

En effet, on a pu constater que des forêts jadis peuplées en sangliers se sont vues désertées par cette espèce à la suite de travaux de déboisement. Ce gibier reste et demeurera l'hôte des grandes forêts.

Très vorace de nature, le cochon sauvage délaissera toutes les friandises mises à sa disposition par les gardes — maïs, topinambours, pommes de terre — si la forêt où il résidait est pauvre en glands. En effet, l'automne venu, on constate un déplacement des populations vers les forêts où glands et châtaignes sont abondants. Ainsi, la disparition de chêneraies et châtaigneraies entraîne obligatoirement un recul de la population en sanglier.

De même, à un degré moindre, l'assèchement et drainage de marais en bordure des forêts, aboutit au même résultat. Il est indispensable au sanglier de trouver à proximité de son cantonnement des lieux humides et vaseux où il pourra se souiller et faire large provision de vers, limaces, etc., afin de satisfaire son estomac.

Quant aux causes de la diminution de l'espèce sanglier, elles résident essentiellement en :

— la passion qu'il inspire aux chasseurs;

— l'hostilité des agriculteurs à l'égard du sanglier.

M. F. Sommer définit fort bien ces causes dans son livre « La chasse imaginaire » :

« Lui, c'est le véritable gibier sauvage, au sens sentimental, ou plutôt antisentimental du terme.

« Son physique, son aspect hirsute, ses goûts casaniers ou, au contraire, son nomadisme, les déprédations qu'il commet avec son appétit féroce et son groin démolisseur, sa famille, en font l'animal de chasse typique de nos forêts. »

« Avec lui, pas de pitié comme pour un chevreuil; le chasseur ne pense pas au moment de le tuer : non, il est

trop beau; pas de respect non plus comme pour le cerf qui inspire l'admiration et commande une certaine retenue. Avec lui, la réaction du chasseur est immédiate : tirer, tuer. »

Longtemps le sanglier a été considéré comme nuisible et détruit à ce titre légalement en tout temps.

Son rassemblement en compagnies importantes le rend coupable de dégâts considérables aux cultures, ce qui l'a fait se classer de lui-même dans les bêtes nuisibles et lui valut l'appellation de « fauve » au sens de la juridiction française. Ainsi, le sanglier était en péril de mort de jour et de nuit d'un bout à l'autre de l'année.

Cet état de chose dura jusqu'en 1968, date à laquelle l'article 393 du Code Rural fut abrogé.

Ainsi, du fait que le cochon est, pour les uns, gravement nuisible, pour les autres, gibier dangereux, et pour la majorité, gibier sportif en même temps que de haut goût culinairement parlant, et de bonne vente, une chasse active lui est faite, et ce n'est qu'à sa prolificité d'une part, et à son nomadisme de l'autre, qu'il doit de n'être point disparu chez nous.

Si l'on ajoute à ces pressions extérieures propres au sanglier, les facteurs de diminution que subit le gibier en général — braconnage, pesticides, vente du gibier — nous comprendrons pourquoi il est nécessaire de s'occuper de façon active au repeuplement ou tout au moins au maintien de la population de ce magnifique animal de chasse.

Les pesticides, dont on retrouve les traces jusqu'au plus profond des forêts, s'ils n'interviennent pas directement sur la santé de l'animal, agissent cependant en le privant d'espèces nécessaires à sa nourriture protéinique. En effet, le sanglier est amateur de larves, vers de terre, vers blancs et insectes; friand de petits animaux du genre taupe, musaraigne, souris, mulot ou campagnol.

Vis-à-vis de ces facteurs externes, le sanglier ne pouvait qu'entrer dans son ère d'extinction si aucun moyen n'avait été mis en œuvre pour faire rétrocéder ce processus.

Il n'a dû sa survie jusqu'à présent qu'à son étonnante prolificité et à l'action efficace de vrais chasseurs amis de la nature.

Il fallait lutter principalement contre trois facteurs :

— la disparition des lieux propices à l'habitat du sanglier;

— les excès de chasseurs pensant davantage au présent qu'à l'avenir;

— les lois vétustes qui classaient d'office le sanglier au rang des nuisibles, permettant sa destruction systématique d'un bout de l'année à l'autre.

Ensuite, il fallait mettre en place les moyens propres à assurer la reproduction de l'espèce et le repeuplement de zones propices que le sanglier avait désertées.

Ce sont ces remèdes que nous nous proposons d'étudier.

TROISIÈME PARTIE

DES REMÈDES

A. La charte de Saint-Germain

(in *Connaissances et Pratique de la Chasse*, Ed. Denoël)

A côté des chasseurs « viandards » pour qui la quantité compte plus que la qualité, et le présent plus que l'avenir, il y a un bon nombre de chasseurs sportifs pour qui le grand gibier représente un capital précieux, digne de toute la sollicitude officielle de par l'élément de beauté qu'il représente et de par l'intérêt exceptionnel qu'il présente au point de vue cynégétique.

D'après cette charte, la chasse du grand gibier en France doit être, avant tout, une chasse qualitative, la quantité du gibier tué ne devant intervenir que dans certains cas exceptionnels d'animaux en surnombre.

L'exploitation d'une chasse de grand gibier doit être essentiellement basée sur le principe du plan de chasse, c'est-à-dire de l'exploitation rationnelle.

Le sanglier fait l'objet d'une étude spéciale car considéré en France soit comme gibier, soit comme nuisible suivant sa densité. Il ne peut donc être jugé sur le plan national.

Si le sanglier est maintenu dans une proportion faible ou moyenne, c'est-à-dire sans qu'il provoque des dommages sérieux aux cultures, il reste un gibier et ne doit être chassé que dans les périodes d'ouverture de la chasse.

Par contre, s'il existe en quantité importante dans un massif et qu'il provoque des dommages réels dans les cultures du pourtour, il doit être considéré comme animal nuisible et chassé comme tel jusqu'au 31 mars.

Dans certains départements de l'Est, une modification d'arrêté préfectoral permanent a déjà prévu, à titre transitoire, que la chasse du sanglier, théoriquement admise jusqu'à fin mars, sera toutefois limitée à une battue par territoire tous les quinze jours, ceci afin de limiter les abus, notamment par temps de neige.

Enfin, et à toute époque de l'année, il peut être considéré comme « fauve » par tout propriétaire du sol ou ayant droit, et tué comme tel lorsqu'il exerce un dommage aux cultures ou que celui-ci est imminent.

La classification du sanglier comme animal nuisible ressort du domaine départemental, suivant décisions du Préfet vis-à-vis de l'Administration des Eaux et Forêts, des Fédérations et de l'Association Sportive des Chasseurs de Grand Gibier.

En plus, étant donné les abus qui peuvent se produire en temps de neige, il peut fort bien être prévu sur le plan départemental des limitations de la chasse du sanglier considéré comme nuisible, ceci entre la date de la fermeture de la chasse et le 31 mars.

Dans ce domaine, il est intéressant de se reporter à la notion de la possibilité cynégétique territoriale telle qu'elle a été définie par M. le Conservateur Vidron (rapport du Congrès Forestier Mondial de 1955 : aménagement des zones boisées pour la conservation des animaux sauvages tant en ce qui concerne les forêts riches que les forêts pauvres).

Telles furent les dispositions prises après l'élaboration de la charte de Saint-Germain.

B. Les textes actuels

Le Journal Officiel de la République Française, paru à la date du 29 septembre 1968, fait savoir que l'article 393 du Code Rural se trouve abrogé. Certains extraits nous intéressent particulièrement : « ...Tout propriétaire ou tout fermier peut repousser ou détruire, même avec des armes à feu, mais à l'exclusion du collet et de la fosse, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés. Toutefois, il n'est pas autorisé à détruire les sangliers ni, dans les départements où est institué un plan de chasse en application de l'article 373, le grand gibier faisant l'objet de ce plan. En cas de dégâts causés aux récoltes, soit par les sangliers, soit par les grands gibiers provenant d'une réserve où ils font l'objet de reprises ou d'un fonds sur lequel a été exécuté un plan de chasse prévu par l'article 373 du Code Rural, celui qui a subi un préjudice peut en réclamer l'indemnisation au Conseil Supérieur de la Chasse. L'indemnisation ci-dessus visée n'est due que si le montant des dommages est supérieur à un minimum fixé par règlement d'administration publique. »

D'une certaine manière, il est compréhensible que les agriculteurs ne soient pas satisfaits de tels libellés. Pourtant, il faut que ceux-ci ne soient pas abrogés, si l'on veut que nos campagnes ne deviennent pas des étendues sans vie.

C. Aménagements pour sanglier

1° *Les couverts à sangliers*

Les sangliers, nous l'avons vu, sont de grands voyageurs n'hésitant pas à quitter leurs lieux de cantonnement pour aller chercher ailleurs le gîte et la table qui leur manquent. Ils peuvent alors, en une nuit, parcourir des distances considérables, et s'ils reviennent presque toujours, c'est avec des effectifs réduits.

Ils ne séjournent vraiment que s'ils jouissent d'une très

grande tranquillité dans un vaste massif forestier aux fourrés abondants.

Les épines noires ou prunelliers qui, en certaines régions forment des carrés autonomes dans le cœur des forêts, font de très bons fourrés à sangliers : ils s'y baugent en toutes saisons, y cherchant un peu de fraîcheur en été et s'y abritant des vents froids en hiver. Les bêtes noires s'y réfugient également dans tous les taillis épineux formés par les aubépines ou épines blanches, les églantines et les ronces souvent mêlées en inextricables fourrés. La laie y met bas ses marcassins mais ce sont souvent des abris d'hiver.

Une autre catégorie d'arbres influe sur le cantonement des sangliers : ceux qui portent des fruits et en particulier les châtaigners et les chênes. Ces derniers, l'automne venu, leur fournissent une abondante provision de glands: une chênaie fructifère attire à cette époque de l'année tous les sangliers d'alentour.

La présence d'un point d'eau, type mare forestière, est encore indispensable aux sangliers pour s'y abreuver et s'y souiller.

En résumé, lorsque l'on désire attirer les sangliers chez soi ou tout au moins les y conserver, il faut, lors des travaux d'aménagement de la forêt, respecter les arbres, arbustes et abris qui contribuent à leur cantonnement.

2° *Plantations utiles aux sangliers*

Il est relativement facile de canaliser la voracité des sangliers par des plantations appropriées en forêt ou aux abords des bois. C'est ainsi qu'une luzernière plantée près d'une lisière leur permet de pousser leurs boutis à la recherche des vers blancs et des petits rongeurs, sans causer de dommages aux plantations voisines.

Il faut avant tout songer à leur alimentation hivernale et planter quelques raies de légumes racines à proximité

de bois ou dans les vastes clairières, tels pommes de terre, rutabagas, raves, carottes, etc., qu'ils éventreront au fur et à mesure de leurs besoins. Cependant, le légume le plus intéressant pour eux et qu'ils apprécient vivement, est le topinambour. Une variété voisine cultivée en potager, l'héliante ou héliantis, est encore plus productive. Ses tiges aux larges feuilles, créatrices d'ombre pour le petit gibier, peuvent atteindre trois mètres de hauteur en bon terrain. En outre, ils forment, à la belle saison, un couvert inviolable pour toutes les espèces de gibier.

Les clairières de la forêt peuvent être récupérées pour la culture des topinambours après un apport massif de feuilles mortes prélevées dans le sous-bois d'alentour; mêlées au sable infertile, elles le transforment grâce à l'humus qu'elles lui donneront.

Les tubercules de topinambours et d'héliantis sont comestibles à partir de l'automne, et leur récolte peu comestibles à partir de l'automne, et leur récolte peut durer tout l'hiver. Il faut, cependant, se garder de les arracher, et laisser ce soin aux sangliers qui, le moment venu, pousseront leurs boutis dans les rangs de fanes brunies par le gel. Ils récolteront à la fois les tubercules et les nombreux petits rongeurs attirés par cette nourriture facile.

En période de grand froid, les sangliers peuvent s'approcher des habitations humaines et s'en prendre alors aux volailles et même aux agneaux. C'est alors qu'il convient de les affourager comme les cervidés pour leur permettre de passer l'hiver sans trop souffrir de la faim.

3° *L'affouragement des sangliers en hiver*

La mauvaise saison n'épargne pas les sangliers : ils connaissent des jours de jeûne, notamment pendant les périodes de neige épaisse et de très fortes gelées : la première, en effet, recouvre toute nourriture et les

secondes, si elles se prolongent leur interdisent de pousser leurs boutis dans les prairies et les champs, en quête de racines, de rongeurs ou de fruits perdus et des petits animaux.

C'est pourquoi les grands froids provoquent toujours le décantonnement des sangliers. Ils font alors des razzias dans les champs de choux et de rutabagas et dans les entrepôts à nourriture à bestiaux, notamment les silos à betteraves et à pommes de terre, les meules de foin, pour récupérer le grain et les nombreux petits rongeurs qui y vivent.

On peut leur distribuer des fruits sauvages récoltés en forêt en automne en période d'abondance, tels marrons d'Inde, châtaignes, glands, faines, poivrons sauvages, etc., stockés en sacs à cette intention.

Mais, s'ils sont nombreux, il vaut mieux distribuer des légumes racines, topinambours, pommes de terre à fécule à grand rendement, betteraves, navets, rutabagas, carottes fourragères, choux-raves, ou des fruits pommes et poires à cidre, voire du grain, maïs en épis ou égréné, et à l'occasion des choux cavaliers, etc.

Il faut leur distribuer cette provende en forêt, dans les clairières, les allées, les dégagements et les carrefours, ainsi que près des lisières et en tout lieux fréquentés par les bêtes noires.

On peut, suivant les cas, effectuer cette distribution à même le sol ou dans des auges spéciales.

Certains chasseurs prévoyants ensemencent les clairières ou les parcelles proches des bois en topinambours ou en légumes utilisés pour l'affouragement hivernal des sangliers, qu'ils récoltent ou laissent à leur discrétion.

C'est une méthode à encourager en tous lieux peuplés en sangliers.

D. L'élevage proprement dit du sanglier

L'élevage du sanglier peut se réaliser selon deux modalités :

— l'élevage en grand parc;

— l'élevage en petit enclos.

La destinée des produits obtenus diffère selon l'un ou l'autre des modes utilisés.

En grand parc clos, les sanglier vivent en semi-liberté sur le territoire de chasse.

En petit enclos, les sangliers sont élevés puis lâchés adultes comme gibier de repeuplement ou vendus à l'étal du boucher.

Les sangliers élevés en grand parc peuvent faire l'objet de reprises, et être utilisés alors comme gibier de repeuplement.

Le sanglier, animal de chasse, nous intéressant davantage que son congénère animal de boucherie, nous insisterons particulièrement sur l'élevage en grand parc qui lui permet de conserver tous ses caractères de bête sauvage.

1° *Les problèmes posés*

Avant de traiter la partie technique de l'élevage, nous devons mettre en évidence trois problèmes fondamentaux:

— la pureté de race;

— la nourriture;

— l'hygiène.

a) *La pureté de race.*

C'est le premier critère, bien souvent négligé, trop de croisements ayant été faits avec le porc domestique.

Tout d'abord, dans les régions où les troupeaux de porcs jouissent de liberté et partent en quête de châtaignes et

de glands dans les bois (ex. : la Course), il en est résulté des croisements fréquents qui, au cours des années suivantes, ont donné une variété dont la descendance, même croisée avec du sanglier pur, est plus que douteuse. Sans parler des éleveurs qui, croyant augmenter la rentabilité de leur élevage, ont fait eux-mêmes des croisements porcs-sangliers. Le résultat des premières générations est désastreux, les « croisés » ne prenant au porc ni la croissance rapide, ni la fécondité mais lui empruntant, par contre, ses couleurs (uniforme, bicolore ou taché) qui sont loin de justifier le qualificatif de bêtes noires.

Quant à la vivacité de ces produits de croisement elle est loin de pouvoir être garantie aux chasseurs, et leur valeur marchande enfin est parfois inférieure à celle du porc et, à plus forte raison, à celle du sanglier.

Le danger va même beaucoup plus loin car, après quelques générations, il faut une très grande habitude pour différencier ces produits de croisés des vrais sangliers. Certains de ces animaux, vendus en reproducteurs, donneront à l'acheteur la désagréable surprise de constater dans les produits de son élevage des taches roses, noires...

Vendus en chasse, en parcs clos, ceux de ces animaux réchappés du fusil risquent de se reproduire — même en consanguinité — et les résultats seront parfois déplorables.

La seule solution pour contrôler la pureté de la race est de faire le « test père-fille » ou le « test mère-fils ». Mais cela prend du temps, environ deux ans.

Le critère de la race est primordial, surtout quand il s'agit de repeuplement et il ne doit pas être perdu de vue sous des prétextes de rentabilité que la croissance du sanglier pur est lente : il doit avoir au moins un an pour

figurer au tableau et il ne sera correctement armé qu'au bout de trois années.

b) *Nourriture.*

Dans la nature, le sanglier équilibre au mieux, comme tout animal, ses besoins naturels.

Mais sa qualification de bête omnivore lui vaut bien souvent d'être surnourri par les éleveurs amateurs. Or, gourmand et gourmet, il peut dévorer d'énormes rations. Le résultat est une bête grasse toujours à bannir, parce que mal aimée des chasseurs sportifs et du consommateur, ou d'être nourri de façon très irrationnelle, ce qui compromet sa croissance, ses qualités naturelles et sa descendance.

Il est donc nécessaire d'étudier soigneusement la nourriture du sanglier en élevage, afin de la doser et de l'équilibrer avec précisions : ce que seule peut permettre une longue expérience de ce problème.

c) *L'hygiène.*

Le sanglier adulte est d'une rusticité à toute épreuve. Par contre, le marcassin, tant en captivité qu'à l'état sauvage, est réceptif à certaines maladies. Il est, par surcroît, un très mauvais malade, difficile à soigner et sujet aux « stress » quels qu'ils soient. D'où la nécessité en élevage de prévenir plutôt que de guérir. La vigilance de la laie sur les petits pose, d'ailleurs, de grands problèmes quant aux soins à prodiguer aux marcassins.

Ainsi, l'élevage du sanglier pose des problèmes délicats que bon nombre d'éleveurs, actuellement, ignorent ou négligent. Par réaction justement contre cette tendance, une initiative vient d'être prise par plusieurs éleveurs, spécialistes de la « bête noire », dont la réputation n'est plus à faire depuis plusieurs années déjà.

Ils se sont groupés, donnant ainsi naissance au G.N.E.S.

Le « Groupement National des Eleveurs de Sangliers »

est un groupement d'intérêt économique, régi comme tel par l'ordonnance du 2 septembre 1967. Il rassemble des éleveurs conscients de l'importance des problèmes posés par l'élevage du sanglier et le repeuplement des chasses (et peut-être un jour des forêts), et qui ont voulu mettre en commun leurs connaissances, leurs expériences, leurs travaux de recherches et les moyens que ceux-là nécessitent afin de ne proposer sur le marché français que des bêtes dont la pureté de race sera garantie.

D'ores et déjà, la demande en sanglier dépasse l'offre actuelle.

2° *Elevage en grand parc*

a) *Un exemple.*

Nous allons prendre un exemple montrant par quel moyen un chasseur de gros gibier parvint à réaliser un merveilleux territoire à sanglier dans les Ardennes. Cela se passait en 1956 et cette heureuse initiative — dont nous verrons les résultats — encouragea d'autres travaux de ce genre.

L'enclos fut établi avec un grillage à mailles soudées de un mètre vingt et non enterré (il laissait donc le champ libre aux ruminants sauvages). L'enclos avait une superficie de mille hectares.

Des poteaux de fer furent placés tous les cinquante mètres et le grillage s'appuya sur des poteaux de bois. De petits piquets fixèrent au sol le bas du grillage tous les trois ou quatre mètres.

Les passages des chemins d'accès furent aménagés avec des « grilles » de franchissement placées sur des fosses bétonnées de cinquante à soixante centimètres de profondeur, ce qui empêche les animaux à radots de franchir les limites du grillage.

Deux saisons se passèrent sans chasser et à la première battue, 17 animaux constituèrent le tableau initial.

Sur dix années d'existence, on peut juger de son évolution par les résultats suivants :

Saison 59-60 :

1re battue : 47 sangliers. Poids moyen : 42 kg vidé.

Saison 60-61 :

1re battue : 75 sangliers. Poids moyen : 49 kg vidé.

Saison 61-62 :

1re battue : 106 sangliers. Poids moyen : 40 k vidé.

Saison 62-63 :

1re battue : 79 sangliers. Poids moyen : 45 kg vidé.

Saison 63-64 :

Pas de battue (incident de grillage).

Saison 64-65 :

1re battue : 177 sangliers. Poids moyen : 39 kg vidé.

Saison 65-66 :

1re battue : 83 sangliers. Poids moyen : 52 kg vidé.

Saison 66-67 :

1re battue : 91 sangliers. Poids moyen : 38 kg vidé.

Saison 67-68 :

1re battue : 132 sangliers. Poids moyen : 45 kg vidé.

Saison 68-69 :

1re battue : 188 sangliers. Poids moyen : 46 kg vidé.

On a pu constater que la cohabitaton des sangliers avec cerfs et chevreuils se réalisait très bien.

L'inventaire actuel de la forêt de Belval au cours de l'été 1968, c'est-à-dire après les naissances, est à peu près le suivant :

Chevreuils. . . . . 100 à 120

Sangliers. . . . . 450 à 500

Cervidés (dont 1/3 de cerfs) . . . . 190 à 210

Mouflons. . . . . 25 à 26

total général sur 1 000 à 1 100 ha : 750 à 950 animaux, soit environ une tête de gibier sur 1 ha 1/4.

b) *Considérations générales sur les grands parcs.*

Dans ce cas, un territoire d'au moins trois cents hectares avec eau potable en abondance toute l'année est indispensable, il doit être entouré d'un grillage d'un mètre vingt minimum. Un sanglier pour trois hectares est une limite à ne pas dépasser dans une forêt moyennement riche.

L'avantage primordial de ces grands parcs réside dans le fait que les animaux trouvent sur place une partie de la nourriture et les abris.

Par contre, il existe des inconvénients qui sont :

— la difficulté de soigner les animaux malades;

— l'impossibilité de sélection en cas de tir de battue (50 % de femelles tirées).

Reproduction.

Pour la reproduction, on doit aménager un parc type enclos de reproduction contrôlée associé à un grand parc de semi-liberté.

Les géniteurs sont pris parmi des animaux ayant fait l'objet de reprises.

Alimentation.

Ce problème est absolument capital si l'on veut obtenir des sangliers sains.

La nourriture naturelle (glands, faines, fruits sauvages, vers, mollusques, herbe...) ne suffit pas. Dans certains élevages il a été adopté une méthode qui donne toute satisfaction : des grandes caisses de nourriture sont

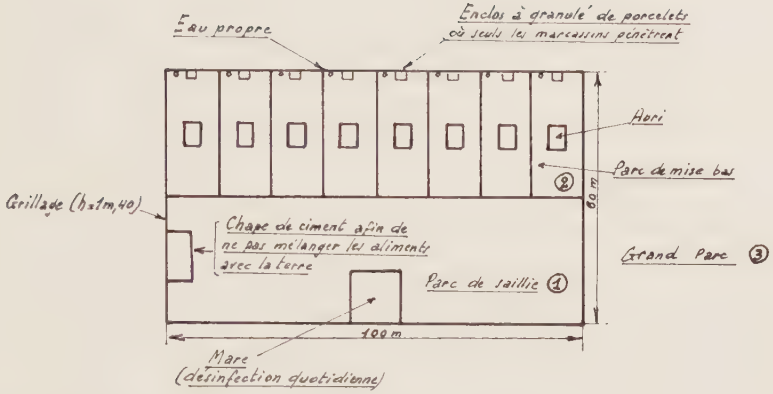

Les laies sont mises dans les petits parcs (2) une semaine avant leur mise bas. Dts leur sevrage, les marcassins sont lâchés dans le grand parc (3) et les laies retournent dans le parc de saillie.

placées dans les bois où le garde vient distribuer un appoint aux animaux. On peut ainsi compter et surveiller le cheptel. Des parcs de 5 mètres sur 5 mètres où seuls les marcassins peuvent rentrer sont prévus près des caisses afin qu'ils puissent manger tranquillement.

On donne 1,5 kg de nourriture d'appoint par jour l'hiver, et tous les deux jours en autre période. Le maïs en catier a été choisi comme aliment de base, c'est, en effet, la céréale idéale ne craignant ni le gel, ni l'humidité, elle permet une meilleure répartition de la nourriture. De plus, des pierres à sel vitaminées sont disséminées dans les bois.

Soins et maladies.

Les éleveurs débutant dans l'élevage du sanglier pensent souvent qu'il s'agit d'un animal sauvage qui bénéficie, dans son milieu naturel, d'une santé robuste et d'une résistance aux maladies peu communes.

C'est faux, le marcassin n'arrivera adulte qu'après avoir subi une impitoyable sélection qui n'est pas sans rappeler ce que l'on constate en élevage porcin. Cependant, les

derniers travaux montrent que le marcassin est moins sensible aux agressions que le porcelet.

Quoiqu'il en soit, l'éleveur qui veut supprimer cette sélection doit prendre des mesures préventives contre tout risque de contamination.

Tous les parcs d'élevage doivent être désinfectés une fois par an minimum, avec repos du parc pendant deux mois. Un apport de nouveau reproducteurs est souhaitable environ tous les cinq ans afin d'éviter la consanguinité.

Lorsque l'on veut s'intéresser à la pathologie du sanglier, il faut insister particulièrement sur la pathologie du marcassin qui n'est à la disposition de l'éleveur que jusqu'à la période du sevrage, époque à laquelle il est lâché dans le grand parc.

Les maladies les moins fréquemment rencontrées sont :

— *La distomatose* constatée lorsque les sangliers vivent dans les régions où elle fait des ravages parmi les moutons ;

— *La ladrerie* que les « bêtes noires » contractent de la même façon que le porc (Cysticercus cellulosae), mais cette affection est tout à fait exceptionnelle, de même que l'échinococcose.

Les parasites intestinaux sont rarement assez nombreux pour déterminer des troubles graves, encore moins des enzooties.

Cependant, on rencontre des ascaridioses provoquées par *A. suum* que l'on traite par les moyens habituels.

De même une strongylose due à *Hyostrongylus rubidus* qui se rencontre surtout chez les jeunes que l'on traite au thiabendazole.

La plus fréquente est la bronchite vermineuse, « bête noire » des éleveurs qui se traduit par une toux spasmosique qui se déclenche au moindre effort ; le sanglier perd son poil et l'appétit.

Les parasites en cause appartiennent à la sous-famille des métastrongylinés et aux genres *chaemostrongylus* et *métastrongylus.*

M. elongatus.
C. pudentotectus.

L'hôte intermédiaire est le lombric dont les sangliers sont très friands.

A cinq mois, le sanglier élimine de lui-même le parasite. Cette maladie se complique parfois de pasteurellose. Le meilleur remède serait de réaliser des fumigations à l'aide de mélanges de thiourée, NH 4 cl = chlorure d'ammonium — KCLO 3 = chlorate de potassium et iode.

Mais on préfère, pour raison de commodité, effectuer des injections de tétramisole à raison de 50 mg/kg.

Du point de vue prophylactique, on ne peut faire grand chose si ce n'est labourer les parcours.

Une autre parasitose est représentée par la trichinose. Cette maladie, rare en France chez les porcs, l'est encore plus chez le sanglier. Par contre, elle est plus répandue en Europe Centrale d'où les géniteurs sont parfois importés.

Elle est due à un parasite de l'ordre des trichosyringata et au S.-O. des trichuroïdea. L'agent pathogène est *Trichinella discolor.* Le syndrome anémie dominant le tableau clinique est dû à l'action d'une toxine hémolytique.

Il n'y a aucun traitement si ce n'est l'administration de thiabendazole. Cependant, étant donné le retentissement que les viandes trichinées ont sur la santé humaine, un examen trichinoscopique est rendu obligatoire en France sur les viandes de sanglier.

Les autres maladies rencontrées sont dues à des processus bactériens et aux conséquences des multiples

stress dont le marcassin est l'objet au même titre que le porcelet.

La « diarrhée du marcassin » très contagieuse, peut détruire des portées entières. Cette maladie va de pair avec un manque de fer dans l'organisme du marcassin et avec l'humidité.

Le deuxième jour de la naissance, le marcassin recevra une injection d'antibiotiques (chloramphénicol-tétracycline) et de vitamines et fer.

Lorsque les marcassins ne peuvent être capturés, il faut veiller à ce qu'ils aient une bauge à l'abri de l'humidité et leur distribuer des granulés de fer mélangés à la nourriture.

Enfin, certains sangliers, comme les porcs, sont atteints de cannibalisme : très dangereux pour les jeunes marcassins, ces animaux doivent être abattus immédiatement car ils peuvent faire des dégâts considérables. Le seul traitement préventif est de distribuer une alimentation à base de viande en petite quantité.

L'entérotoxémie ou « coup de sang » est très rare. Elle n'a été enregistrée que trois fois en deux ans d'intervalle.

Cohabitation avec les autres animaux.

En détruisant l'équilibre naturel par une grande densité de sanglier, il devient difficile, sinon impossible, de pratiquer un élevage en liberté de toute autre espèce tel que faisan, canard, lapin, lièvre (les couvées et les portées étant détruites). Aux yeux de certains, les cerfs sont seuls capables de se défendre contre la brutalité de ces bêtes.

Cependant, si l'on se rapporte aux travaux de M. F. Sommer, en forêt de Belval, on constate qu'il n'en est rien si tout est respecté.

Au fur et à mesure que l'enclos à sanglier se dévelop-

pait, la préoccupation dominante à Belval fut de contrôler la cohabitation entre les cerfs, les sangliers, les chevreuils et d'en mesurer les effets.

Après sept ou huit saisons d'observation et de contrôles, il a été conclu que dans un terrain riche, les cerfs et les sangliers ne se gênent pas, surtout si la nourriture additionnelle des seconds est importante.

Quant aux chevreuils, ils subsistent en nombre suffisant

Si les sangliers sont bien nourris, ils circulent moins et ne dérangent point les chevreuils amateurs de tranquillité.

Dangers extérieurs.

Les principaux sont les braconniers (un bon garde suffit à les contrer) et les chiens errants qui sont à craindre beaucoup plus car au printemps où la densité de marcassin est importante, ils peuvent en quelques heures faire de graves dégâts.

3° *Elevage en petit enclos*

Nous n'insisterons pas sur cet élevage qui est directement comparable à l'élevage fermier des porcs.

Une superficie de cent mètres carrés par sanglier est cependant nécessaire dans ce cas. Il est important de choisir un endroit sain, si possible à l'abri de l'humidité et à l'écart des habitations.

Avantages - Pouvoir contrôler et traiter les sangliers, la mortalité est aussi moins importante en marcassin, il est possible de sevrer les marcassins à trois mois afin d'obtenir trois portées tous les deux ans par laie, les sangliers peuvent être transportés.

Inconvénients - Les sangliers deviennent beaucoup plus vulnérables aux maladies par leur perte de défenses naturelles et leur promiscuité; ils perdent leur caractère

sauvage; les soins et le personnel à employer deviennent plus coûteux.

Pour toutes ces raisons, les propriétaires de grande réserve ont presque tous adoptés un compromis en associant les deux formules d'élevage (Cf. Plan).

En cas de nécessité, ils ont toujours la possibilité de repeupler leur chasse et le surplus peut être vendu.

Du point de vue alimentaire, il faut ici donner au sanglier toute sa nourriture.

Etant omnivores, des menus variés leur sont proposés : céréales, viandes, granulés à porcs, fruits avariés, déchets d'usines d'alimentation... De la verdure doit être distribuée l'été. Il est souhaitable de distribuer cette nourriture sur un sol dur qui peut être nettoyé tous les jours afin de ne pas mélanger les aliments avec la terre et les excréments.

CONCLUSION

Ainsi, si l'on veut maintenir et même améliorer le cheptel sanglier, dans nos forêts sans cesse dépeuplées, il faudra que s'intensifient les efforts déjà productifs des éleveurs.

En effet, il n'est pas possible de comparer en rentabilité l'élevage du sanglier avec celui du porc domestique, le cycle de reproduction étant moins important ainsi que la croissance.

On ne peut considérer l'intérêt de cet élevage qu'en fonction du repeuplement contrôlé des territoires de chasse.

Les pionniers que furent les « cochonniers » ardennais se lancèrent dans des entreprises désintéressées, ne visant qu'à favoriser le peuplement de leurs forêts en « bêtes noires ».

Les parcs à sanglier restent la seule solution d'avenir pour ce magnifique gibier qui, pourchassé 7 mois de l'année, est appelé à disparaître. Quant à sa qualification de nuisible qui lui vaut d'être chassé à outrance, il est possible de la supprimer en effectuant des prélèvements sur les hordes trop importantes afin de répartir les sujets sur des territoires moins favorisés. Sa grande faculté d'adaptation permet de le transplanter ainsi.

Il est indispensable que les chasseurs de grand gibier aient la sagesse de maintenir le sanglier dans les limites compatibles avec la sauvegarde des cultures, mais qu'ils le

conservent en proportion suffisante en tant que gibier. car il est l'un des plus beaux parmi les grands animaux forestiers français.

Vu : *Le Professeur de l'École Vétérinaire*
Rapporteur,

J. TOURNUT.

Vu : *Le Directeur*
de l'Ecole Vétérinaire,

R. FLORIO.

Vu : *Le Président de Thèse,*

SOREL.

Vu : *Le Président*
de l'Université Paul-Sabatier,

L. LARENG.

Vu et permis d'imprimer

Toulouse, le 25 mars 1971

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université

C. CHALIN.

LEXIQUE

bauge : lieu où se retirent les sangliers.

boutis : traces que laisse le sanglier en fouillant le sol avec son boutoir.

cantonnement : lieu où le gibier est né et où il va au gagnage.

change : une bête est substituée à celle qui est poursuivie par les chiens.

écoutes : oreilles du sanglier.

gardes : ergots du sanglier.

mirettes : yeux du sanglier.

pigache : le pied du sanglier est dit pigache lorsqu'il a une pince plus longue que l'autre.

ragot : sanglier mâle qui ne vit plus en compagnie; il est dans sa troisième année.

beau revoir : lorsque sur un sol mou, l'empreinte du pied reste bien marquée.

souille : endroit humide où aime à se vautrer le sanglier.

suites : les testicules du sanglier. Ce mot serait, d'après les Dictionnaires de Baudrillart et de l'Académie Française, une corruption de « Luites ».

porchaison : venaison en parlant du sanglier. L'époque de la porchaison est la saison où les bêtes noires sont en graisse.

vermillis : se dit des traces laissées par les sangliers en quête de vermine. Les grosses bêtes vermillent en « fusée », les jeunes vermillent çà et là.

BIBLIOGRAPHIE

Bertin (L.). — La vie des animaux, 1949, tome II. Edition Larousse.

Bertrand (Y.A.). — Deux formules et pratiques de l'élevage. *La revue de la chasse*, avril 1970, p. 64.

Briard (J.-J.). — L'élevage du sanglier. *La revue de la chasse*, avril 1970, p. 62.

Burnand (T.). — Connaissance et pratique de la chasse. 1967. Edition Denoël.

Hanoy (J.-P.). — Chasse et protection de la nature. Le grand livre de la chasse et de la nature, 1952, tome second. Ouvrage collectif.

Pellerin (P.). — Comment contenir la faune quand elle devient gênante. *La revue de la chasse*, mars 1970, p. 48.

Prémorel (A. de). — La chasse au bois. Le grand livre de la chasse et de la nature, 1952, tome second. Ouvrage collectif.

Schweizer (R.). — Les maladies du gibier. Le grand livre de la chasse et de la nature, 1952, tome second. Ouvrage collectif.

Sommer (F.). — La Chasse imaginaire, 1969. Edition R. Laffont.

Verzier (M.). — Le Conseil Supérieur de la Chasse. Le grand livre de la chasse et de la nature, 1952, tome second. Ouvrage collectif.

Villenave (G.-M.). — La Chasse. 1954. Edition Larousse.